



PROCÉDURE DE DEMANDE DE RÈGLEMENT POUR LES ÉCRANS DE PROTECTION PLATINIUM

- Retournez chez votre concessionnaire vendeur avec votre véhicule.
- Présentez une copie de votre certificat Écrans de protection Platinum.
- Le concessionnaire sera tenu de fournir une estimée du coût des pièces et de la main-d'oeuvre, ainsi que des photos de la zone affectée pour laquelle une demande de règlement est entamée.
- Dans le cas d'une demande de règlement pour la rouille ou la rouille de surface pour un véhicule sur lequel un Module de contrôle de la corrosion a été installé, nous aurons besoin d'une photo du module ainsi que des photos montrant comment les trois fils sont fixés au véhicule.
- Les photos, le formulaire de demande de règlement et l'estimée doivent être soumis à PPFC par courriel à chemicalclaim@firstcanadian.ca aux fins d'examen.
- PPFC informera le concessionnaire de l'état de la demande de règlement suite à l'évaluation.

Pour toutes questions, veuillez contacter notre département des demandes de règlement pour produits chimiques au **780-410-4517** ou par courriel à chemicalclaim@firstcanadian.ca.